

## Extrait du registre des décisions

**Bureau du 13 juillet 2017**

**Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 3 au marché n° F14061 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bassin de stockage / restitution des eaux unitaires par temps de pluie sur la commune de Chambéry**

- date de convocation le 07 juillet 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize juillet à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Sylvie Vuillemet
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Leyse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Christiane Boisselon à Luc Berthoud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 12

Michel André - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Christian Gogny - Damien Regairaz

## Bureau du 13 juillet 2017

délibération n° 123-17

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 3 au marché n° F14061 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bassin de stockage / restitution des eaux unitaires par temps de pluie sur la commune de Chambéry**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le marché n° F14061 concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bassin de stockage / restitution des eaux unitaires par temps de pluie sur la commune de Chambéry, a été confié au groupement BG Ingénieurs Conseils SAS / Louis et Perino / Profils Etudes.

Le titulaire a présenté une demande de rémunération complémentaire, d'un montant global de 30 620 € HT, répartis comme suit :

- données SIG, saisie d'ouvrages :	13 200 € HT
- données d'autosurveillance et télésurveillance :	5 720 € HT
- modélisation :	8 360 € HT
- allongement de la phase AVP :	3 340 € HT

Après analyse des éléments transmis et relecture approfondie du marché, le maître d'ouvrage accepte de prendre en charge une part de cette demande comme suit.

### **Topographie et saisie d'ouvrages**

La base du SIG transmise a nécessité des mises à jour d'ouvrages et réseaux divers non prévisibles.

Par conséquent, sur ce point et sur présentation d'honoraires détaillés, une rémunération complémentaire est validée à hauteur de **3 500 € HT** (base 5 jours, à 700 €/jour).

### **Reprise des données d'autosurveillance de l'UDEP, de télésurveillance (débitmètre réseaux)**

Compte tenu des écarts de pas de temps et des horodatages différents des données transmises par Chambéry métropole - Cœur des Bauges, la demande de rémunération complémentaire de **5 720 € HT** est validée.

### **Reprise de modélisation et particulièrement du modèle Canoé**

Le modèle Canoé transmis n'était pas suffisamment à jour (schéma réseaux et données) et comportait quelques erreurs et défauts de conception. Un travail nécessaire a dû être réalisé pour toutes ces mises à jour, en raison de la reprise des données d'autosurveillance de l'UDEP et pour conforter la fiabilité du modèle compte tenu des enjeux de dimensionnement de l'ouvrage.

Par conséquent la demande de rémunération complémentaire de **8 360 € HT** est validée.

### **Allongement phase AVP**

D'une part, l'allongement de la phase AVP n'est pas la conséquence exclusive des difficultés rencontrées sur les données d'entrées ; d'autre part ce dépassement de délais a été régularisé par ordre de service.

De plus, les éventuels frais engendrés par ce dépassement sont déjà pris en compte dans les demandes de rémunération complémentaires citées ci-dessus.

Un avenant n° 3 est donc proposé, d'un montant de **17 580 € HT**.

Le montant initial du marché étant de 599 400,00 € HT, le montant total du marché est donc porté à 616 980€ HT, soit une augmentation de 2,93% par rapport au marché initial.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

**Vu** la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € et de leurs avenants,

**Vu** le marché n° F14061,

**Vu** le code des marchés publics applicables aux marchés lancés avant le 1<sup>er</sup> avril 2016,

***Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 : approuve** l'avenant n° 3 au marché n° F14061 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bassin de stockage / restitution des eaux unitaires par temps de pluie sur la commune de Chambéry,

**Article 2 : autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

**Article 3 : dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 123-17

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 3 au marché n° F14061 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bassin de stockage / restitution des eaux unitaires par temps de pluie sur la commune de Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 13 juillet 2017

Annexe : Avenant 3 au marché F14061;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170713-lmc1H19885H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19885H1

Date de transmission en Préfecture : 21 juillet 2017

Date de réception en Préfecture : 21 juillet 2017